COLLOQUE

VERS UN DROIT À INTERNET OPPOSABLE FACE À LA FRACTURE NUMÉRIQUE ?

12 JAN

12 Janvier 2024 (9h-17h)

FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES ET ÉCONOMIQUES DE LA GUADELOUPE,

CAMPUS DE FOUILLOLE,

POINTE-À-PITRE.

Université des Antilles Pôle Guadeloupe

cnrs

LAGI

LC2S Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales

Cofinancé par l'Union européenne

REGION GUADELOUPE

COLLOQUE

Vers un droit à Internet opposable face à la fracture numérique ?

Vendredi 12 janvier 2024

Sous la direction scientifique de François-Xavier MILLET,
Professeur de droit public à l'Université des Antilles,
Chaire Jean Monnet en Intégrations régionales comparées (CRI)
Laboratoire caribéen de sciences sociales (LC2S-CAGI)

Internet est un phénomène planétaire désormais incontournable. Déjà central avant le Covid 19, la pandémie a mis en lumière les multiples vertus de ce monde virtuel. Internet a en effet permis à la fois la poursuite en ligne de nombreuses activités professionnelles mais aussi le maintien du lien social. Qu'on le déplore ou qu'on s'en réjouisse, il n'est plus possible aujourd'hui de mener une vie normale sans Internet. Internet est non seulement devenu une source majeure de sociabilité mais il est devenu un des vecteurs du développement économique. Il a également envahi les rapports entre l'administration et les administrés puisque les démarches administratives s'effectuent désormais en ligne, au grand dam de nos aînés.

Le problème central qui occupe généralement aujourd'hui la classe politique est celui de la régulation d'Internet : comment développer toutes les potentialités d'Internet tout en limitant les multiples risques et abus que le numérique soulève ? Se pose néanmoins une question préalable : celle de l'accès à Internet. Bénéficier pleinement des immenses possibilités qu'Internet a à offrir suppose évidemment l'égal accès de tous à ce moyen de communication. Internet n'est susceptible de réduire les inégalités, par exemple en matière de soins ou d'éducation, que s'il est possible à tous, y compris dans les zones défavorisées, d'y avoir accès dans des conditions économiques et techniques sinon normales, du moins décentes.

Plus que jamais outre-mer, l'accès à Internet est cependant toujours marqué par des inégalités que l'on désigne généralement sous le terme de fracture numérique. Cette fracture numérique renvoie à l'ensemble des difficultés économiques (le coût d'Internet pour certaines populations mais aussi pour les entreprises et les collectivités) et techniques (infrastructures insuffisantes, lenteur du réseau, difficultés d'implantation de relais) qui alimentent les inégalités dans certaines parties du monde, y compris en Europe. Les Antilles sont particulièrement concernées par la fracture numérique et les acteurs locaux tâchent de résorber cette fracture dans une optique explicite d'équité territoriale et d'aménagement du territoire.

Cette journée d'études a pour objet d'effectuer un état des lieux de la réalité et des manifestations concrètes de la fracture numérique outre-mer et d'examiner les politiques qui sont mises en œuvre au niveau régional et local afin de favoriser l'égalité d'accès à Internet. Nous nous interrogerons également, dans une perspective comparative, sur les moyens juridiques qui sont potentiellement mobilisables pour garantir l'égalité d'accès de chacun à Internet : l'accès égal de tous à Internet est-il un droit fondamental, le cas échéant opposable devant un juge ?

Contact : Francois-Xavier.Millet@univ-antilles.fr

COLLOQUE

Programme

Vers un droit à Internet opposable face à la fracture numérique ?

Vendredi 12 janvier 2024

Amphithéâtre Lepointe

Faculté des sciences juridiques et économiques – Campus de Fouillole

9h : Allocutions de bienvenue
Michel Geoffroy, Président de l'Université des Antilles
Alain Maurin, Doyen de la faculté des sciences juridiques et économiques

9h15 : Vulnérabilité et droit d'accès à Internet
François-Xavier Millet, Université des Antilles, Chaire Jean Monnet CRI

État des lieux

Sous la présidence de Fred Reno,
Université des Antilles

9h30 : La fracture numérique dans les outre-mer
Olivier Pulvar, Université des Antilles

9h50 : Les problématiques de la connectivité dans les outre-mer
Richard Coffre, Afnic

10h10: Le désenclavement numérique de la Guadeloupe
André Bon, Région Guadeloupe

10h30 : Discussion

11h : Pause

Les politiques régionales

Sous la présidence de Gaëlle Hardy,
Université des Antilles

11h30 : Neutralité du Net et inégalités d'accès
Brunessen Bertrand, Université de Rennes, Chaire Jean Monnet DataGouv

11h50 : L'Union européenne et la connectivité
Isabelle Vestris, Université des Antilles

12h10 : Les politiques régionales dans la Caraïbe et la connectivité
Karine Galy, Université des Antilles

12h30 : Discussion

13h : Pause déjeuner

Les outils juridiques de l'opposabilité

Sous la présidence de Fred Deshayes,
Université des Antilles

14h30 : Quelles leçons peut-on tirer du « droit au logement opposable » ?
Serge Gouès, Tribunal administratif de la Guadeloupe, de St Martin et St Barthélémy

14h50 : Un droit opposable à Internet en vertu des obligations de service public européennes ?
Daniele Gallo, Université Luiss de Rome

15h10 : L'effet horizontal des droits fondamentaux du numérique : une approche comparative à la lumière des systèmes régionaux de protection des droits fondamentaux
Eleni Frantziou, Durham Law School

15h30 : Droit d'accès à Internet et obligations positives des États
Tiago Fidalgo de Freitas, Lisbon Public Law, Université de Lisbonne

15h50 : Discussion

16h30 : Conclusions

Cofinancé par l'Union européenne
REGION GUADELOUPE
Université des Antilles Pôle Guadeloupe
cnrs
LC2S Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales
LAGI